

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 2 décembre 2019, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Madame Lorenza Beaudin	Maire
Monsieur Karl Dérosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller
Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller

EST ABSENTE:

Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
----------------------------	-------------

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19 h 05 par le maire, madame Lorenza Beaudin. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 159-12-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 160-12-19

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
DE DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du mois de décembre 2019 soit accepté
tel que déposé.

5. RÉSOLUTION 161-12-19

ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de décembre 2019 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉSOLUTION 162-12-19

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉSOLUTION 163-12-19

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances débuteront à 19h00 :

Lundi 13 janvier	Lundi 4 mai	Mardi 8 septembre
Lundi 3 février	Lundi 1er juin	Lundi 5 octobre
Lundi 2 mars	Aucune réunion en juillet	Lundi 2 novembre
Lundi 6 avril	Lundi 3 août	Lundi 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

8. RÉSOLUTION 164-12-19

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est proposé par le conseiller Karl Dérosby que lors de la séance ordinaire de décembre un projet de règlement sera adopté et qu'en séance extraordinaire du conseil municipal sera pris en considération un règlement relatif à l'imposition des taxes municipales et tarifs pour l'exercice financier 2020.

9. RÉOLUTION 165-12-19

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS POUR 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter le règlement sur l'imposition des taxes et tarifs pour 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

D'adopter le projet de règlement sur l'imposition des taxes et tarifs pour 2020.

10. RÉOLUTION 166-12-19

FERMETURE DU BUREAU ADMINISTRATIF POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau administratif de la Municipalité sera fermé durant la période des fêtes soit du 20 décembre 2019 à 11h30 au 5 janvier 2020. Le 6 janvier 2020, le bureau sera fermé aux publics pour permettre la fermeture de l'année 2019.

11. RÉOLUTION 167-12-19

AUTORISATION DU 1^{ER} PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le premier paiement le 15 décembre en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à émettre le chèque à l'entrepreneur en date du 15 décembre 2019.

12. RÉSOLUTION 168-12-19

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET-
PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a pris connaissances des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipal et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre approuve les dépenses d'un montant de 4828.76\$ relatives aux travaux partiels d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec.

13. RÉSOLUTION 169-12-19

ACCEPTATION DES TRAVAUX DES PROJETS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire utiliser sa part de fonds des travaux correcteurs pour la réalisation de ses projet en raison de l'augmentation de la circulation routière qu'entraîne le projet hydroélectrique de rivière Romaine;

ATTENDU QUE les dépenses ont été produites pour la réalisation de nos projets pour un montant de (7149.49\$);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci, comme s'il était ici tout au long produit :

D'approuver la facture au montant de (7149.49\$), pour la réalisation de nos projets.

De demander à la MRC de Minganie de verser à la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre la somme (7149.49\$) à même la part de la municipalité dans les fonds des travaux correcteurs couvrant la totalité de la facture dans le cadre de la réalisation des projets municipaux.

14. RÉSOLUTION 170-12-19

AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise la présentation du projet d'aménagement d'un sentier pédestre menant à la grosse chute au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre désigne madame Josée Poulin, directrice-générale ou madame Judith Touzel, agente de développement comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

15. RÉSOLUTION 171-12-19

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'ÉLARGIR LA ZONE DE 50KM À L'ENTRÉE EST DU VILLAGE DE SHELDRAKE

CONSIDÉRANT les plaintes reçues des citoyens du village de Sheldrake

Séance régulière du 2 décembre 2019

concernant le début de la zone de 50 km/heure;

CONSIDÉRANT QUE les six (6) premières maisons du village de Shelldrake ne bénéficient pas de la vitesse de 50km/heure puisque que le panneau indicateur est complètement à la première maison du village;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire élargir la zone de 50 km/heure jusqu'au pont de la Couture et du même coup d'y installer la zone de 90 km/heure pour les véhicules qui sortent de Shelldrake;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens est prioritaire pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER une demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'élargir la zone où la vitesse permise serait de 50 km/heure jusqu'au pont de la Couture à l'entrée du village de Shelldrake.

16. RÉSOLUTION 172-12-19

ADOPTION DES CONTRIBUTIONS DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS COSTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accueille le siège sociale de la Coopérative de Solidarité en Tourisme Équitable;

CONSIDÉRANT l'aide obtenue des MRC de la Minganie et du Golfe aux conditions énumérées dans leurs résolutions respectives;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accorde une aide financière de 2500\$ pour l'année 2020 à COSTE;

Que le conseil accorde une aide financière supplémentaire au montant de 11250\$ qui servira au remboursement des taxes dues depuis 2017;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

17. RÉSOLUTION 173-12-19

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LEUCAN

Séance régulière du 2 décembre 2019

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 21 novembre 2019 de LEUCAN;

ATTENDU QUE la Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 50\$ à LEUCAN.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

18. RÉSOLUTION 174-12-19

ABSENCE DE RÉSEAU CELLULAIRE SUR NOTRE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'absence d'un réseau cellulaire sur le territoire de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre;

CONSIDÉRANT QUE cette situation met la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre dans une situation d'enclave;

CONSIDÉRANT QUE cette carence porte sérieusement atteinte à la sécurité physique de nos citoyens, habitant ou circulant sur ce territoire et nuit sérieusement au développement économique et touristique de nos entreprises;

CONSIDÉRANT l'installation récente d'une tour de communications à la Rivière Bouleau pour desservir des résidences secondaires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jimmy Poirier

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande l'intervention du Ministre Jonathan Julien, responsable de la région Côte-Nord, pour nous sortir de cet isolement et des répercussions négatives engendrées par l'absence du réseau cellulaire sur le territoire de la Municipalité.

19. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport de comités

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil.

21. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à 19h45.

22. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Lorenza Beaudin
Maire